

Ministère de l'Éducation
Nationale

Plan d'action

10

— — 3 p

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE.-

Direction Générale de la Culture
et des Beaux-Arts.

PLAN D'ACTION CULTURELLE A COURT ET A MOYEN TERME.

(PROJET)

I. Introduction.

Objectif : Contribuer à la mobilisation du peuple pour le développement en sauvegardant et en valorisant le patrimoine culturel et en stimulant la créativité intellectuelle.

Perspectives.

L'identité culturelle d'un peuple comprend, comme tout phénomène vivant, les trois dimensions du présent, du passé et de l'avenir. Elle prend racine dans le passé, s'épanouit dans le présent et s'illumine dans les perspectives de son avenir.

Ainsi le peuple rwandais, pour conserver son identité et sa cohésion doit-il être conscient de la composante culturelle dans le processus global de sa formation à travers l'histoire, des contraintes et des aliénations qu'il subit dans le présent et doit-il pouvoir projeter dans l'avenir son portrait physionomique le plus flatteur en se prescrivant au besoin une certaine thérapeutique. Les objectifs de l'action culturelle publique ont été défini par le Manifeste du M.R.N.D. et le Message du Président de la République du 5 juillet 1978.

Un programme de ce type ne peut se réaliser d'un coup. C'est à travers une longue recherche théorique et une série d'initiatives expérimentales que les éléments définitifs de ce programme pourront être découverts. La première étape est le choix des domaines prioritaires où cette recherche et cette expérimentation devront s'effectuer pour arrêter les pertes, les destructions, et les déformations irréversibles que subissent son patrimoine et son identité culturels tout en acceptant positivement d'entrer dans le processus de modernisation et le dialogue avec les autres cultures. Il ne s'agit donc pas de lutter purement et simplement pour conserver les valeurs du passé mais plutôt d'entrer dans le progrès qui doit être compris comme un processus dialectique qui est tout à la fois suppression et conservation et création.

(T. L. H. 72)

En effet, notre position culturelle actuelle se caractérise par le fait que nous nous trouvons encore culturellement dans l'ère coloniale caractérisée par l'ambivalence et le conflit entre structures.

Ainsi, en ce qui concerne le Rwanda le conflit culturel est perceptible dans la plupart des domaines de la vie nationale tels que l'éducation, la langue, le système juridique, l'alimentation, la médecine, la technologie, le loisir, la religion, l'éthique et la création artistique alors que dans d'autres domaines tels que l'habillement, l'habitat, les institutions politiques la substitution du comportement exogène au comportement indigène semble être définitivement acceptée par la population et de ce fait il n'y pratiquement pas de conflit entre les cultures bien que la pauvreté, du moins dans le domaine de l'habitat, laisse prédominer le type traditionnel. Il faut également noter qu'il y a des secteurs tels que la communication, l'économie monétarisée, la technologie où l'acculturation se fait sans conflit culture notable.

L'action culturelle à mener devra se situer aux niveaux suivants :

1. Niveau théorique : - recherche, études diverses
- collecte de la tradition....
2. Niveau opérationnel: manifestations diverses, conférences, séminaires, colloques, utilisation des mass-media....
3. Niveau institutionnel: création de fonds, prix, académies, écoles d'arts, commissions, conseils, associations d'auteurs, maison d'édition, atelier de théâtre etc.....
4. Niveau infrastructurel: construction de centres culturels, bibliothèques, cinémas, musées, théâtres.....
5. Niveau juridique : législations diverses: sur le droit d'auteurs, sur la protection et le transfert des biens culturels etc...

II. Actions concrètes

Etant donné que le développement de tous ces secteurs ne peut pas se faire à la fois ni dans un futur immédiat, il conviendrait de se limiter au plan suivant à court et à moyen terme :

1. Mise en place d'un organisme de gestion des droits d'auteurs
2. Organisation des auteurs et des artistes rwandais au niveau national et au niveau préfectoral
3. Promotion de chaque domaine de la créativité intellectuelle: littérature, arts, plastiques, musique, théâtre par les actions spécifiques suivantes :

.../...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

3.1 Domaine littéraire :

- 3.1.1. Création d'un fonds d'aide à l'édition,
Création de prix littéraires et scientifiques.
- 3.1.2. Création d'un centre de traduction
- 3.1.3. Etablissement d'un plan d'utilisation des mass-media pour
l'action culturelle
- 3.1.4. Promotion de la lecture publique pour enfants et pour adultes
- 3.1.5. Création de la Bibliothèque Nationale et du Dépôt Légal.

3.2 Domaine des arts plastiques et de la musique :

- 3.2.1. Création d'une école nationale des arts avec trois sections
 - arts plastiques (sculpture, peinture, céramique, arts graphiques)
 - arts rythmiques (musique et danse)
 - arts dramatiques (théâtre)comprenant un musée d'art moderne et un lieu d'exposition permanente.

L'école serait de niveau secondaire pour commencer

3.22 Domaine du Théâtre:

Création du théâtre national en commençant par un atelier de Théâtre

4. Recherche historiographique et ethnographique :

- 4.1. Collecte systématique et générale de la tradition
- 4.2. Exploitation de la tradition
- 4.3. Inventaire du patrimoine culturel et sa protection matérielle et légale

5. Actions de mobilisation :

- 5.1. Festival national des arts et de la culture
(tous les deux ans ou tous les trois ans à partir de 1980).
- 5.2. Conférences, colloques, séminaires.

6. Elaboration de projets pour :

Bibliothèque Nationale, Centre culturel, classiques et non classiques, Académie Rwandaise de Culture etc.

Mamirogo-Balibutso